


Lycées EXAMENS EN EPS mise à jour mai 2022

 RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	Baccalauréat voie Générale et Technologique Textes de référence : <ul style="list-style-type: none"> - Circulaire du 26/09/2019 - Note de service du 28/07/2021 - Guide de l'évaluation (...) lycée GT 	Baccalauréat voie professionnelle Texte de référence : circulaire du 29/12/2020	CAP Texte de référence : circulaire du 17/07/20
Modalités d'évaluation	<p style="text-align: center;">CCF :</p> <p>3 APSA de 3 CA différents dont au moins deux issues de la liste nationale, pendant l'année de terminale. <u>Le référentiel d'évaluation de chaque APSA doit être validé par la commission académique. Mettre à jour pour session 2023</u> (Bulletin officiel n° 17 du 28/4/2022)</p> <p>AFL1 /12pts évalué le jour de l'épreuve (6+6 sans nomogramme à partir de la session 2023) AFL2 et 3 /8pts évalué au fil de l'eau (choix de l'élève). AFL3 CA1/3/4 un seul rôle à partir de 2023.</p> <p>Co-évaluation avec l'enseignant de la classe (exceptionnellement, évaluation par l'enseignant de la classe si la co-évaluation s'avère impossible : NDS 4-4-2022, BOEN 7 avril 2022</p> <p>Moyenne des notes arrondies au point entier le plus proche. Si absence non justifié à 1 CCF, Note = 0 et la noteexamen = moyenne notes obtenues. Si absence non justifié aux CCF, note = absent Possibilité une seule APSA si cas de force majeure.</p> <p style="text-align: center;">Épreuve ponctuelle :</p> <p>2 APSA de 2 CA différentes parmi 3 issues de la liste nationale (800m, Danse, Tennis de table selon référentiel national)</p> <p style="text-align: center;">Référentiels épreuves ponctuelles BGT</p>	<p style="text-align: center;">CCF :</p> <p>3 APSA de 3 CA différentes évaluées en dernière année de formation. <u>Le référentiel d'évaluation de chaque APSA doit être validé par la commission académique.</u></p> <p>AFLP 1 et 2 évalués le jour de l'épreuve /12pts. 2 AFLP parmi les AFLP 3 à 6 évalués au fil de l'eau, retenu par l'équipe /8pts (répartition des points au choix de l'élève).</p> <p>Moyenne des notes arrondies au point entier le plus proche. Si absence non justifié à l'épreuve finale d'1 CCF, Note = 0 et la note examen = moyenne notes obtenues. Si absence non justifiée aux trois épreuves finales CCF, note = absent (= éliminatoire). Bienveillance recommandée</p> <p>Possibilité une seule APSA si cas de force majeure.</p> <p style="text-align: center;">Épreuve ponctuelle :</p> <p>2 APSA de 2 CA différentes parmi 3 issues de la liste nationale (800m, Danse, Tennis de table selon référentiel national)</p> <p style="text-align: center;">Référentiels épreuves ponctuelles BCP</p>	<p style="text-align: center;">CCF :</p> <p>2 APSA de 2 CA différents évaluées en dernière année de formation. <u>Le référentiel d'évaluation de chaque APSA doit être validé par la commission académique.</u></p> <p>AFLP 1 et 2 évalués le jour de l'épreuve /12pts.2 AFLP parmi les AFLP 3 à 6 évalués au fil de l'eau /8pts (répartition des points au choix de l'élève).</p> <p>Moyenne des notes arrondies au point entier le plus proche. Si absence non justifié à 1 CCF, Note = 0 et la noteexamen = moyenne notes obtenues. Si absence non justifié aux deux CCF, note = absent (= éliminatoire). Bienveillance. Bienveillance recommandée</p> <p>Possibilité une seule APSA si cas de force majeure.</p> <p style="text-align: center;">Épreuve ponctuelle :</p> <p>Une APSA parmi 800m, Danse, Tennis de table selon le référentiel national.</p> <p style="text-align: center;">Référentiels épreuves ponctuelles CAP</p>

Lycées EXAMENS EN EPS mise à jour mai 2022

Contrôle adapté ou aménagé	<p style="text-align: center;">Sur présentation certificat médical</p> <p><u>En CCF :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 APSA adaptées de 2 CA différents. - 1 APSA possible en cas de sévérité majeure du handicap <u>et après avis de la commission.</u> <p><u>En ponctuel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 APSA académique si les conditions ne permettent pas l'évaluation en CCF. - Elève relevant du contrôle ponctuel inapte partiel ou en situation de handicap. 	<p style="text-align: center;">Sur présentation certificat médical</p> <p><u>En CCF :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'évaluer sur 1, 2 ou 3 épreuves adaptées selon la situation. - Possibilité d'évaluer sur 2 CCF - Cas DI+DI+Note laissé à l'interprétation de l'enseignant. <p><u>En ponctuel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Impossibilité pour l'établissement de proposer une épreuve. - Elève relevant du contrôle ponctuel inapte partiel ou en situation de handicap. 	<p style="text-align: center;">Sur présentation certificat médical</p> <p><u>En CCF :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves adaptées - 1 épreuve normale et une adaptée. - 1 seule épreuve adaptée si impossibilité. - Cas DI+Note laissé à l'interprétation de l'enseignant. <p><u>En ponctuel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Impossibilité pour l'établissement de proposer une épreuve. - Elève relevant du contrôle ponctuel inapte partiel ou en situation de handicap.
Dispense d'épreuve	<p>Seuls les handicaps ne permettant pas au candidat une pratique adaptée au sens de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 entraînent une dispense d'épreuve.</p> <p>Les candidats de la formation professionnelle continue qui souhaitent obtenir une dispense de l'épreuve d'EPS sont tenus d'en faire la demande conformément à l'article D. 337-19 du Code de l'éducation auprès des services des examens du rectorat.</p>		
SHN	<p><u>Note de service relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 : MEN 27 janvier 2022</u></p> <p>3 épreuves, reposant sur 3 activités relevant chacune de champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur leur spécialité sportive pour laquelle la note de 20 sur 20 leur est automatiquement attribuée, sous réserve qu'elle ne soit pas l'unique note retenue au titre du CCF. Les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves peuvent être également adaptés sur le cycle terminal. Enfin, ils peuvent demander à être évalués dans le cadre de l'examen ponctuel terminal en lieu et place du contrôle en cours de formation. Dans ce cas, ils passent les épreuves de cet examen sans adaptation particulière.</p> <p>Pour ces candidats, la période de référence, pour la prise en compte du statut du candidat, s'étend de son entrée en classe de lycée jusqu'au 31 décembre de l'année de sa classe terminale.</p>	<p>Le candidat est évalué sur 3 activités relevant de 3 champs d'apprentissage, dont l'une porte sur sa spécialité, où la note de 20/20 est automatiquement attribuée.</p> <p>La période de référence, pour la prise en compte du statut du candidat, s'étend de son entrée en classe du lycée professionnel jusqu'à l'année de la session de l'examen à laquelle il se présente.</p>	<p>Le candidat est évalué sur 2 activités relevant de 2 champs d'apprentissage, dont l'une porte sur sa spécialité, où la note de 20/20 est automatiquement attribuée.</p> <p>La période de référence, pour la prise en compte du statut du candidat, s'étend de son entrée en classe du lycée professionnel jusqu'à l'année de la session de l'examen à laquelle il se présente.</p>

Lycées EXAMENS EN EPS mise à jour mai 2022

<p>Enseignement de spécialité EPPCS BO du 14 avril 2022</p>	<p>En première : Moyenne des notes de trimestre. Niveau de performance dans au-moins deux APSA. Connaissances associées sur les trois thématiques du programme. Pour ceux qui ne poursuivent pas en terminale, coefficient 8 qui comptera pour le baccalauréat.</p> <p>En terminale : Coefficient 16 – Au mois de mars, année de terminale Epreuve écrite sur 20 points : 3h30 Epreuve orale de 30 minutes sur 20 points : 15 minutes de la pratique physique choisie par le candidat (12 points) + 15 minutes d’analyse vidéo d’une prestation physique du candidat qui peut être différente de la première (8 points). Note finale : moyenne des notes des deux épreuves.</p>
<p>Enseignement optionnel EPS Voies GT Contrôle continu sur chacune des années du cycle terminal</p>	<p>Si l’option a été suivie sur les 2 années du cycle terminal (première et terminale), le coefficient pour le baccalauréat est de 4. Si l’option a été suivie sur une seule des 2 années du cycle terminal (première ou terminale), le coefficient pour le baccalauréat est de 2. La moyenne annuelle d’EPS correspond à la moyenne des notes des 3 trimestres (ou deux semestres) de chaque année. Les notes sont référées aux AFL du programme de l’enseignement commun et des AFL spécifiques du projet de l’enseignement optionnel de l’établissement. <u>Pratiquer</u> : AFL1 au-moins 50%, et 25% pour le total des deux autres AFL. Première : <u>Pratiquer</u>, au moins deux champs d’apprentissage. <u>Réfléchir</u>, (50% de la note) « Enrichir et mettre en œuvre les liens entre un thème et une APSA » évaluée en fin d’année (individuel ou collectif) selon une forme à définir (choisir), oral, écrit, etc. Terminale : <u>Pratiquer</u> au moins deux champs d’apprentissage. <u>Réfléchir</u>, Oral binôme ou individuel (2/3 de la note). Si présentation, individuelle, 15 minutes dont 5 minutes d’exposé. Si binôme, 20 minutes dont 8 minutes d’exposé. Les modalités et critères d’évaluation (première et terminale) sont présentés de manière explicite dans le projet de l’enseignement optionnel de l’établissement.</p> <p>Pour 2022 Note de première : Si l’option EPS a été suivie en première en 2020-2021, la moyenne annuelle de première dans cette option compte dans le 5% CC Note de terminale : Si l’option EPS est poursuivie en terminale en 2021-2022, la moyenne annuelle de terminale comptera avec un coefficient 2 pour l’année de terminale</p>
<p>Les activités académiques Voie GT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Kayak - Aérobic - VTT - Ultimate

Lycées EXAMENS EN EPS mise à jour mai 2022

Notation selon les différentes situations rencontrées.

Baccalauréat général et technologique			Note sur 20
Note d'une 1 ^{ère} épreuve = N1	Note d'une 2 ^{ème} épreuve = N2	Note d'une 3 ^{ème} épreuve = N3	$(N1+N2+N3) / 3$
Note d'une 1 ^{ère} épreuve = N1	Note d'une 2 ^{ème} épreuve = N2	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	$(N1+N2+DI) / 2$
Note d'une 1 ^{ère} épreuve = N1	Note d'une 2 ^{ème} épreuve = N2	Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif = zéro	$(N1+N2+zéro) / 3$
Note d'une 1 ^{ère} épreuve = N1	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	DI+DI+Note = Note ou DI
Note d'une 1 ^{ère} épreuve = N1	Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif = zéro	Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif = zéro	$(N1+zéro+zéro) / 3$
Note d'une 1 ^{ère} épreuve = N1	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif = zéro	$(N1+DI+zéro) / 2$
Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif = zéro	Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif = zéro	$(DI+zéro+zéro) / 2 = \text{Note zéro}$
Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif = zéro	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	zéro +DI+DI+ = Note zéro
Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve puis un rattrapage	Dispensé EPS bac = DI
Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif	Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif	Absence à une épreuve ou à un rattrapage sans justificatif	ABSENT

Lycées EXAMENS EN EPS mise à jour mai 2022

Baccalauréat professionnel			Note sur 20
Note d'une 1ère épreuve= N1	Note d'une 2ème épreuve= N2	Note d'une 3ème épreuve= N3	$(N1+N2+N3) / 3$
Note d'une 1ère épreuve= N1	Note d'une 2ème épreuve= N2	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	$(N1+N2+DI) / 2$
Elève change d'EPL Note d'une 1ère épreuve = N1 à demander à son ancien EPLE	Note d'une 2ème épreuve = N2	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	$(N1+N2+DI) / 2$
Elève change d'EPL Note d'une 1ère épreuve impossible de l'obtenir	Note d'une 2ème épreuve = N2	Note d'une 3ème épreuve = N3	$(N2+N3) / 2$
Note d'une 1ère épreuve= N1	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	DI/DI/Note = NOTE ou DI à l'appréciation de l'enseignant (idem que la voie GT)
Absence injustifiée	Absence injustifiée	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	AB (0) + AB (0) +DI= 0
Absence injustifiée	Absence injustifiée	Note d'une 3ème épreuve = N3	$(AB (0) + AB (0) + NOTE)/3= NOTE$
Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	DI+DI+DI = DI. Coefficient neutralisé
Absence injustifiée	Absence injustifiée	Absence injustifiée	$(AB (0) + AB (0) + AB (0))/3= ABSENT$
Attention : absence implique élimination du candidat (non délivrance du diplôme)			

Lycées EXAMENS EN EPS mise à jour mai 2022

CAP		Note sur 20
Note d'une 1ere épreuve = N1	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	(N1+DI) = N1
Note d'une 1ère épreuve = N1	Note d'une 2ème épreuve = N2	(N1+N2)/2 = une note sur 20 2 APSA de 2 CA différent
Note d'une 1ère épreuve = N1	Absence injustifiée	(N1+AB)/2 = une note sur 20
Absence injustifiée	Absence injustifiée	Absent = attention, le diplôme ne sera pas validé
Cas dérogatoire		
Elève change d'EPLÉ Note d'une 1ère épreuve = N1 à demander à son ancien EPLÉ	Inaptitude médicale certifiée pour une épreuve	Note +DI = NOTE
Elève change d'EPLÉ Note d'une 1ère épreuve = N1 à demander à son ancien EPLÉ	Note d'une 2ème épreuve = N2	(N1+N2) /2 = une note sur 20
Attention : absence implique élimination du candidat (non délivrance du diplôme)		